

HUMILIÉES ET BLÂMÉES : MENACE SUR LES DROITS DES ADOLESCENTES ENCEINTES EN SIERRA LEONE

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Index AI : AFR 51/2778/2015

novembre 2015

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les adolescentes visiblement enceintes en Sierra Leone sont exclues du système éducatif classique et ne sont pas autorisées à passer les examens. En avril 2015, le ministère de l'Éducation, des Sciences et des Technologies a proclamé cette interdiction, à titre de politique gouvernementale officielle, juste avant la réouverture des écoles après la crise d'Ébola. Alors que cette double interdiction pour les jeunes filles enceintes est antérieure à l'épidémie d'Ébola, sa proclamation officielle au moment de la réouverture des écoles a relancé le débat et suscite l'inquiétude en Sierra Leone. La Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone a qualifié cette interdiction de discriminatoire et de stigmatisante, estimant qu'elle pourrait aggraver la marginalisation des jeunes filles et des femmes enceintes.

On ignore combien d'adolescentes sont touchées par l'interdiction. Selon les chiffres officiels, elles seraient trois mille, mais des experts sur cette question indiquent que le chiffre réel est bien supérieur.

En juin 2015, Amnesty International s'est rendue dans le pays et s'est entretenue avec 52 jeunes filles, dont 13 étaient soit enceintes, soit ayant récemment accouché. Dans le cadre de cette recherche, Amnesty International a également rencontré des enseignants, des représentants des autorités, des organisations de la société civile et des donateurs. Ce rapport présente donc les résultats de cette recherche et formule des recommandations au gouvernement de la Sierra Leone et à ses partenaires internationaux.

L'exclusion des adolescentes enceintes du système éducatif est parfois mise en œuvre en infligeant des traitements humiliants et dégradants aux jeunes filles. Amnesty International a interrogé des jeunes filles qui avaient subi ou avaient été témoins des traitements dégradants administrés par les enseignants ou par d'autres personnes en position de pouvoir comme des infirmières. C'est ainsi que des jeunes filles ont été palpées publiquement au niveau de leur poitrine et de leur ventre par des adultes sur les lieux de l'école pour voir si elles étaient enceintes. Certaines jeunes filles ont été contraintes par leurs établissements scolaires de faire une analyse d'urine. Les jeunes filles ont dit avoir ressenti un intense sentiment de gêne et craignent de devoir subir ce traitement pour aller à l'école ou passer des examens. Certaines adolescentes enceintes ne vont pas à l'école parce qu'elles ont peur de se faire « contrôler » pour grossesse ou se sont vues refuser l'accès à l'école. L'ampleur

du problème est difficile à évaluer. Un tel « contrôle » des filles constitue une violation grave de leur droit à l'intégrité physique.

Si la politique du gouvernement ne précise pas la manière dont les adolescentes doivent être « contrôlées », la pratique dans les écoles à l'égard des jeunes filles soupçonnées d'être enceintes est largement connue. Malgré cela, le gouvernement n'a publié aucune directive ou n'a mis en place aucune mesure proactive pour empêcher que de tels traitements humiliants et dégradants administrés par des enseignants ou d'autres personnes en position d'autorité ne leur soient infligés.

L'interdiction aux jeunes filles visiblement enceintes d'aller à l'école dans le système classique a des conséquences à long terme dans un pays où seulement 52% des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans sont alphabétisées. Les adolescentes enceintes n'ont pas pu bénéficier d'une partie importante de leur éducation, notamment les examens essentiels qui sont nécessaires pour la poursuite des études ou l'obtention d'un emploi. Une fois que l'enfant est né, beaucoup de filles n'ont pas les moyens de faire garder l'enfant ou ne peuvent pas compter sur le soutien de leur famille pour revenir à l'école.

L'interdiction de se présenter aux examens a aussi des conséquences à long terme pour les jeunes filles enceintes. Il existe deux examens déterminants pour lesquelles elles sont actuellement exclues: le Brevet d'études du premier cycle (*Basic Education Certificate Examination*, BECE) qui est nécessaire pour être admis au lycée ou dans d'autres établissements d'éducation supérieures ; et le Certificat d'enseignement secondaire en Afrique de l'Ouest (*West Africa Senior Secondary Schools Certificate Examinations*, WASSCE), qui est nécessaire pour rentrer à l'université ou au collège et qui revêt une grande importance pour des employeurs potentiels. Dans la mesure où le prochain BECE sera tenu à la fin du mois de novembre 2015, il est urgent de lever cette interdiction.

Beaucoup de jeunes filles souhaitent passer les examens et ne pas perdre l'occasion d'obtenir un diplôme pour lequel elles ont étudié. Le désir de passer les examens associé à la peur d'en être interdites ont conduit certaines jeunes filles à prendre des risques avec leur santé pour les passer. C'est ainsi que certaines adolescentes ont serré leur ventre avec des bandes pour cacher leur grossesse. Une jeune fille a expliqué à Amnesty International comment son amie lui avait serré son ventre afin qu'elle puisse passer son examen (le BECE de mars 2015).

En mai 2015, suite à la pression nationale et internationale, le président a annoncé la mise en place d'un système d'éducation alternatif "transitoire" qui permettrait aux jeunes filles enceintes de continuer à aller à l'école mais dans des locaux et à des horaires différents de leurs camarades. Le système alternatif vient d'être lancé et il est soutenu par certains pays donateurs comme l'Irlande et le Royaume-Uni. Si certaines des jeunes filles interrogées par Amnesty International affirment être favorables à cette option, d'autres souhaitent suivre les cours réguliers avec leurs camarades et indiquent que, si on leur en donne la possibilité, elles s'y rendront. Certains experts s'inquiètent du manque de choix et estiment que le maintien de cette interdiction est stigmatisant. .

L'interdiction pour les jeunes filles visiblement enceintes de fréquenter le système éducatif classique et de passer les examens constitue une violation de leur droit à l'éducation. L'éducation est traitée comme un privilège qui peut être supprimé à titre de sanction plutôt que comme un droit pour tous les enfants indépendamment de leur statut de grossesse.

Cette mesure politique est aussi ouvertement discriminatoire. Elle s'appuie sur les clichés négatifs à l'égard des filles et les renforce. De plus, elle ne tient pas compte des niveaux élevés des violences sexuelles en Sierra Leone. Lors de l'épidémie d'Ébola, le pays a connu une montée des actes de violence sexuelle, notamment des relations abusives et qui font l'objet d'exploitation. L'accès des jeunes filles à des services, à de l'information et aux produits en matière de santé sexuelle et reproductive, et notamment aux soins de santé après un viol, est un problème antérieur à la crise

Ébola et qui perdure en Sierra Leone. Toutefois les difficultés déjà existantes d'accéder à de tels services pour les jeunes filles se sont fortement aggravées lors des pics de l'épidémie.

L'exclusion des jeunes filles enceintes du système éducatif est reconnue comme un problème depuis plusieurs années. Il y a plus d'une décennie, la Commission de la vérité et de la réconciliation (TRC) avait qualifié l'exclusion des jeunes filles enceintes du système éducatif comme une pratique « discriminatoire et archaïque ». La Commission avait déclaré qu'il était « impératif » de changer la situation. En 2013, le président a engagé le gouvernement, dans ce qui semblait être une évolution positive, à faire « des efforts particuliers pour garantir que les jeunes filles enceintes soient autorisées et encouragées à passer leurs examens afin qu'elles puissent se créer une vie pour elles-mêmes et pour leurs enfants ». Toutefois, la mise en œuvre du programme a été freinée par l'apparition de l'épidémie d'Ebola et encore davantage bloquée par la confirmation de l'interdiction des adolescentes visiblement enceintes d'aller à l'école classique et de passer les examens.

LES RECOMMANDATIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR LE GOUVERNEMENT DE LA SIERRA LEONE :

Amnesty International invite le gouvernement de la Sierra Leone à garantir les droits humains des jeunes filles en matière de non-discrimination et d'éducation en levant immédiatement l'interdiction des jeunes filles enceintes d'aller à l'école classique et de passer leurs examens, si elles le désirent. Il s'agit d'une urgence et la levée de cette interdiction doit être traitée immédiatement en raison de la tenue prochaine des examens fin novembre 2015.

Le gouvernement doit aussi, de façon urgente, protéger le droit des jeunes filles au respect de la vie privée et de leur intégrité physique et mentale de même que leur droit de ne pas être soumises à des traitements inhumains et dégradants en édictant une directive interdisant à toutes les écoles de contrôler si elles sont enceintes ou de leur faire passer des tests de grossesse.

Le gouvernement devrait élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation sexuelle complète dans le cadre du cursus scolaire offert dans toutes les écoles pour permettre à tous, garçons et filles, de prendre des décisions éclairées en matière de sexualité et de santé. Le programme devrait comprendre des informations en vue de prévenir les infections sexuellement transmissibles et les grossesses précoces ou non désirées.

Le rapport formule un certain nombre de recommandations sur des mesures à prendre par le gouvernement pour garantir le droit des jeunes filles à la santé, notamment à l'accès à des services et à de l'information en matière de santé sexuelle et reproductive et en particulier aux soins de santé après un viol. Il demande également que des mesures supplémentaires soient prises pour éradiquer la violence envers les jeunes filles, protéger les jeunes filles exposées à des risques et faire appliquer les lois contre les responsables de violence sexuelle.

Amnesty International exhorte que le programme alternatif soit proposé comme une option pour les jeunes filles qui ne souhaitent pas poursuivre leur scolarité dans le système classique. Elle demande également que le gouvernement veille à ce que les jeunes filles qui choisissent le système alternatif puissent compter sur un programme de même qualité et de même contenu que celui du système classique.

De plus, Amnesty International invite les partenaires internationaux de la Sierra Leone de poursuivre les efforts pour soutenir le gouvernement sierra léonais à respecter pleinement ses obligations juridiques internationales pour faire en sorte que les droits humains des jeunes filles enceintes soient protégés. Il s'agirait en particulier de prendre les mesures nécessaires pour que tous les programmes

soient conformes avec les normes en matière de droits humains et qu'ils ne renforcent pas la stigmatisation ou n'affaiblissent pas le droit à l'égalité et à la non-discrimination des jeunes filles enceintes.